

développements , aux ouvrages de Savigny, de Madwig, de Guarini et de Zumpt. ainsi qu'à divers écrits dont j'ai donné; ailleurs l'indication.

L'administration du Lyonnais, sous la domination romaine, présente, comme objets principaux de recherches, l'organisation des colonies et des municipes, ainsi que la détermination précise des caractères distinctifs de ces deux sortes d'établissements ; l'appréciation des attributions de chaque ordre d'agents ou fonctionnaires, soit municipaux, soit impériaux, et enfin l'examen des éléments divers dont se composait le peuple.

L'organisation politique de Lugdunum fut modelée sur celle de Rome; c'est par cette observation générale que je dois commencer. Même système de gouvernement, mêmes dénominations pour les fonctionnaires, à très-peu de différence près; mêmes attributions pour les agents du pouvoir, mêmes lois, modifiées par les privilèges concédés à la province.

Rome avait grand intérêt à multiplier ses colonies ; elle y envoyait le surcroît de sa population exubérante et indigente, elle partageait les terres conquises entre les citoyens romains. En les distribuant comme récompenses aux soldats qui l'avaient servie, elle s'assurait un puissant secours contre l'invasion étrangère. Ces colonies devenaient autant de boulevards de l'empire, autant de postes avancés des armes romaines, autant de dépendances de la ville-mère, qui leur donnait des institutions analogues aux siennes. Les colons s'honoraient de tirer leur origine de Rome elle-même.

Lugdunum naquit du décret du sénat qui ordonnait à Munatius Plancus de bâtir, au confluent du Rhône et de la Saône, une ville pour les Viennois chassés par les Allobroges. Peu de temps après, Plancus conduisit dans la cité naissante un nombre considérable de vétérans romains : Coloniae duxit Lugdunum et Rauricam. Lugdunum fut. dès le premier